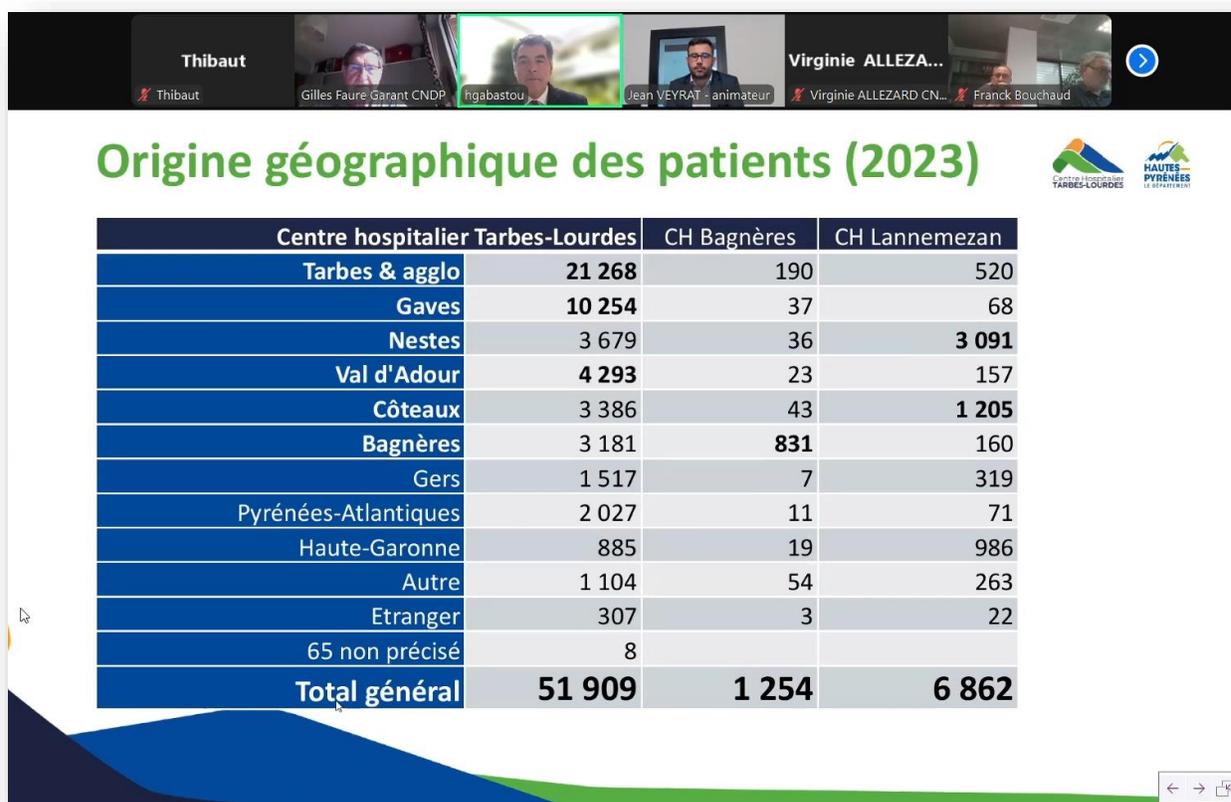


Concertation sur le projet Nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes

Verbatim de l'atelier sur l'accès au nouvel hôpital

Mardi 11 juin 2024



Origine géographique des patients (2023)

	Centre hospitalier Tarbes-Lourdes	CH Bagnères	CH Lannemezan
Tarbes & agglomération	21 268	190	520
Gaves	10 254	37	68
Nestes	3 679	36	3 091
Val d'Adour	4 293	23	157
Côteaux	3 386	43	1 205
Bagnères	3 181	831	160
Gers	1 517	7	319
Pyrénées-Atlantiques	2 027	11	71
Haute-Garonne	885	19	986
Autre	1 104	54	263
Etranger	307	3	22
65 non précisé	8		
Total général	51 909	1 254	6 862

Une dizaine de personnes se sont connectées à distance à l'atelier sur l'accès au nouvel hôpital qui s'est tenu le 11 juin 2024 en visioconférence dans le cadre de la concertation sur le projet de Nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes.

La réunion s'est déroulée en présence des deux garants de la concertation, Monsieur Gilles FAURE et Madame Virginie ALLEZARD, ainsi que d'Hervé GABASTOU, directeur adjoint du Centre hospitalier, Pascale ROULON, Directrice Générale Adjointe, Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et Franck BOUCHAUD, Directeur Général Adjoint des routes et des mobilités, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées.

Introduction

Jean VEYRAT (animateur)

Bonjour à tous. Bienvenue à cet atelier en visioconférence. Je suis Jean Veyrat, je vais animer cet atelier. C'est le premier atelier de cette concertation sur le projet de nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes. Les trois suivants seront, eux, des ateliers physiques.

Juste un petit point d'explication sur le principe et le concept de l'atelier. Quelle différence avec une réunion publique ? Le principe de l'atelier, c'est qu'on va travailler, on va se projeter sur des modalités de réalisation du projet. Et en l'occurrence, le sujet aujourd'hui, ce sont les modalités d'accès à un nouvel hôpital qui serait implanté sur la commune de Lanne. C'est l'option qui est portée par le Centre hospitalier Tarbes-Lourdes. Et le principe d'un atelier, c'est que l'on va y recueillir vos propositions. Donc le but c'est aussi beaucoup de vous faire dialoguer, d'arriver sur des choses les plus concrètes possibles. Bien sûr, ça n'empêche pas du tout d'avoir des questions. Et pour cela, avant, il faudra quand même donner quelques éléments de contexte et donc pour cela, vous aurez quelques éléments qui vous seront présentés par le Centre hospitalier Tarbes-Lourdes en la personne de Monsieur Hervé Gabastou, son directeur adjoint, par le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées avec Emmanuel Lavigne et Franck Bouchaud, et par l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées avec Pascale Roulon, directrice générale adjointe.

Je précise juste pour les personnes qui sont connectées, les participants, que pour l'instant vos micros sont fermés mais que bien sûr, lors des temps d'échanges, il vous suffira de lever la main, et en levant la main virtuellement, on pourra vous donner la possibilité d'ouvrir vos micros pour prendre la parole. Voilà, cela évite les bruits parasites. Je précise aussi et je remercie Monsieur Gilles Faure, garant de la concertation et Madame Allezard, garante de la concertation, qui sont tous les deux là pour assister à cette réunion. Et je pense que Monsieur Faure prendra la parole un tout petit peu plus tard pour présenter son rôle.

Ces présentations étant faites, que dire de plus ? On est ensemble jusqu'à 19 h 30 ou 20 h environ, le temps qu'il faudra. On va avoir aussi un petit support de présentation que je vais tout de suite lancer.

Monsieur Gabastou, en attendant, vous pouvez déjà commencer à prendre la parole.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Bien volontiers. Alors bienvenue à toutes et tous. Hervé Gabastou, directeur adjoint, vous l'avez dit, au Centre hospitalier Tarbes-Lourdes, et heureux de vous accueillir dans cet atelier en présence du Conseil départemental, de la Communauté d'agglomération et de nos deux garants dont je salue la présence, puisque l'établissement Tarbes-Lourdes a volontairement saisi la Commission nationale du débat public en collaboration avec le Conseil départemental. Nous sommes donc deux maîtres d'ouvrage à nous être portés volontaires auprès de cette instance et aujourd'hui les deux garants, Monsieur Faure comme Madame Allezard, sont parmi nous.

La concertation, tout simplement car notre hôpital commun est un hôpital de recours sur le plan départemental. Le souhait à travers cette concertation était d'aller vers tous les territoires et vers tous les publics. Je vous l'ai dit, nous avons donc saisi la Commission nationale et elle est garantie par des tiers objectifs qui sont là pour suivre tout le processus qui fera d'ailleurs l'objet d'un bilan, un mois après la clôture officielle de la concertation préalable et l'établissement apportera réponse aux observations qui pourraient être données par les garants et par la commission nationale.

Pour participer à cette concertation, le dispositif a utilisé plusieurs modalités. Seize registres papiers sont à la disposition du grand public, aussi bien dans nos établissements qu'au Conseil départemental, qu'à la communauté d'agglomération et dans les principales mairies du territoire. Vous avez surtout un registre numérique que je vous incite à utiliser, qui est incrémenté sur notre nouveau site Internet : www.ch-tarbes-lourdes.fr. Il est associé également à un QR code et ce registre numérique nous permet également d'entretenir la traçabilité de la concertation, puisque les contributions qui sont déposées font l'objet d'une réponse tant de l'établissement, voire, éventuellement, des garants. Et ensuite, nous avons établi, sur le conseil de nos garants, 22 temps d'échanges dans tout le territoire, c'est-à-dire aussi bien des réunions publiques que la présence sur les marchés, que des forums spécifiques, comme ce soir. Ce dispositif donc s'étalera jusqu'au 13 juillet et le déroulé de la concertation porte sur deux mois.

Présentation du cadre de la concertation

Jean VEYRAT (animateur)

Monsieur Faure, je vous laisse la parole brièvement pour présenter aussi avec vos mots le rôle assez particulier qui est celui des garants dans une concertation au titre du Code de l'environnement.

Gilles FAURE (garant CNDP de la concertation)

Oui, enfin, je ne vais pas prendre trop de temps parce qu'on est dans le cadre d'une visioconférence et peut-être s'il y a des questions, on pourra y répondre plus précisément avec ma collègue Virginie Allezard. Simplement pour rappeler, mais Monsieur Gabastou vient de le dire, que c'est un appel volontaire de la part du maître d'ouvrage à la Commission nationale du débat public, qui, je le rappelle, est une autorité indépendante, c'est-à-dire qu'elle ne dépend de personne. C'est ça son intitulé. Ni des aspects gouvernementaux, ni même du maître d'ouvrage, et surtout n'est pas du tout concernée directement par le projet. Donc nous sommes là en position de tiers, indépendant, neutre, et c'est bien le rôle qui nous est demandé de la part du maître d'ouvrage, cette position de neutralité et d'observateur indépendant. Je précise quand même que, compte tenu des montants financiers qui ont été annoncés par le maître d'ouvrage, ce n'est pas la CNDP elle-même qui pilote directement le processus, comme c'est le cas lorsque les montants pour ce type de projets excèdent 600 millions d'euros. Là, on est en dessous et c'est donc le maître d'ouvrage qui conserve le pilotage, mais sous l'œil attentif et sous les conseils des garants du débat public qui, comme l'a expliqué Monsieur Gabastou, ferons un bilan en fin de concertation préalable dans lequel nous apprécierons par nous-mêmes la façon dont s'est déroulée la concertation et en comparant également ce qui s'est passé réellement, c'est-à-dire ce qui a été mis en place par rapport aux préconisations qui ont été faites avant le lancement du processus, début janvier, auprès du maître d'ouvrage. Sauf si Virginie Allezard veut rajouter quelques mots, mais globalement, c'est ce que je dirais à propos de cette position de tiers neutre de garant de la Commission nationale du débat public.

Virginie ALLEZARD (garante CNDP de la concertation)

C'est parfait pour moi, je n'ai rien à rajouter.

Première partie de la présentation thématique du projet et de ses accès

Jean VEYRAT (animateur)

Merci beaucoup. Alors je précise les trois axes de travail d'aujourd'hui, puisque donc l'intitulé général de l'atelier, c'est l'accès au futur hôpital de Lanne, mais plus précisément, il y a trois questions sur lesquelles on souhaite travailler avec vous. Alors bien sûr, c'est une liste non exhaustive. Les deux premières sont très liées et d'ailleurs on va d'abord avoir une présentation qu'on conclura par un temps d'échanges avec vous sur les deux premières questions et ensuite on aura un deuxième temps dans la réunion sur la troisième.

Donc, les deux premières, c'est : comment permettre à tous les publics d'accéder au nouvel hôpital et comment y accéder efficacement ? Et efficacement, ça veut dire de manière simple, de manière rapide. Ça peut vouloir dire beaucoup de choses, mais c'est aussi à vous de dire ce que vous entendez par le mot efficace. Donc ça, ce sera le premier temps qui fera suite à la présentation du Centre hospitalier, du Département et de l'agglomération Tarbes-Lourdes.

Et dans un deuxième temps, on ira plutôt sur la thématique des solutions pour les secteurs éloignés. C'est un sujet qu'on a beaucoup entendu au début de la concertation dans différentes réunions publiques. C'est : que peut-on proposer aux personnes qui habitent soit au nord du département ou à l'Est, ou dans les vallées de montagne, et qui sont plus éloignées des hôpitaux ? Monsieur Faure voulait intervenir ?

Gilles FAURE (garant CNDP de la concertation)

Oui, alors simplement, peut-être Monsieur Gabastou le fera-t-il, mais simplement de préciser que là, on est dans le cadre d'un scénario spécifique, et le maître d'ouvrage ne l'a pas caché, qui est le scénario préférentiel du maître d'ouvrage, mais que bien sûr, il existe par ailleurs d'autres scénarios qui ont déjà été abordés dans les réunions précédentes. Et donc du coup, là, c'est un ciblage qui est fait par le maître d'ouvrage sur cette hypothèse, pour laquelle d'ailleurs des questions ont été posées, sur la façon dont il allait être desservi, on peut y accéder plus ou moins facilement, etc. Donc, c'est pourquoi il y a cette focalisation sur ce sujet aujourd'hui.

Jean VEYRAT (animateur)

Merci. Monsieur Gabastou, c'est à vous.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Tout à fait. Merci Monsieur Faure, vous avez tout à fait raison. Nous présentons notre situation actuelle et notre scénario préférentiel d'évolution.

Notre situation, je pense que beaucoup la connaissent, c'est-à-dire deux hôpitaux assez proches de 20 kilomètres avec des activités en doublon, dans des structures passablement vieillissantes qui engendrent pour nous des difficultés financières importantes et des coûts élevés de maintenance. À notre sens, il nous semble que ces structures sont maintenant inadaptées aux évolutions de la santé, qu'elles engendrent des conditions de travail difficiles et que leur attractivité est assez faible. Mais en parallèle, nous sommes également, en tant qu'établissement Tarbes-Lourdes, l'établissement qu'on appelle le support du groupement hospitalier de territoire, c'est-à-dire l'établissement de recours départemental pour les autres hôpitaux publics, voire cliniques. Aussi, le souhait de se doter d'un outil performant pour les années à venir.

Un petit mot peut-être sur l'origine géographique de nos patients. Nous avons essayé de cartographier la provenance, selon les différents cantons du territoire. Vous le voyez, les deux éléments prépondérants sont Tarbes et son agglomération. Ensuite viennent le secteur des Gaves et le Val d'Adour, pouvant être considéré comme le troisième point fournisseur d'où proviennent nos patients. Nous avons également un certain nombre de transferts qui viennent des établissements voisins. Vous voyez Bagnères, vous voyez Lannemezan, qui peuvent orienter également en seconde intention des personnes vers nous. Au total, sur à peu près les 51 000 personnes que nous recevons chaque année, 1 200 proviennent de Bagnères, près de 6 000 quand même du CH de Lannemezan.

Les modes d'accès. Alors là, il s'agit d'une enquête un peu ancienne, qui a été menée en 2011 sur l'hôpital de Tarbes, le site de La Gespe. C'était un sondage qui permettait de connaître l'origine de fréquentation de nos patients. Vous le voyez à l'époque et je suis à peu près sûr que les choses n'ont pas tellement changé, la voiture particulière était le principal recours. On peut supposer, d'après les indications du bureau d'études récemment contacté, que les transports en commun, voire les deux roues ou le covoiturage, connaîtraient aujourd'hui des modalités différentes et un peu plus nombreuses.

Le projet de nouvel hôpital à Lanne : vous avez une vue de la conception actuelle telle qu'elle se fait, vise pour nous à regrouper les activités uniquement de court séjour des hôpitaux de Tarbes et de Lourdes, de manière là aussi à optimiser nos plateaux techniques. Alors derrière le mot plateau technique qui est très hospitalier, se cachent en fait les activités support essentielles comme le bloc opératoire, les soins critiques, la réanimation, la stérilisation, le laboratoire, les urgences. Le souhait est une construction en site neuf pour 442 lits et places et 64 000 mètres carrés, complétée d'une plateforme logistique qui servira aussi pour trois autres établissements, avec là-dedans une séparation et une automatisation des

flux logistiques que nous souhaitons développer à la fois pour les personnels techniques qui naturellement partent des cuisines, partent du magasin, mais aussi surtout pour les personnels soignants, de façon à ce qu'ils puissent se consacrer sur le soin sans avoir, en termes de conditions de travail, des chariots à déplacer, à pousser ou à amener.

Jean VEYRAT (animateur)

Et l'illustration n'a pas été choisie au hasard. Elle permet pour les participants qui ne connaîtraient pas déjà l'emplacement de repérer un peu le site puisque, vous voyez, on est à peu près à hauteur de l'aéroport Tarbes-Lourdes et on devine entre l'aéroport et l'hôpital la RN21, la 2x2 voies, qui passe à proximité. On aura d'autres vues ensuite qui permettront de mieux situer le projet.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes)

L'hôpital se situe à l'arrière de la colline qui explique que le site ne soit pas soumis au plan d'exposition au bruit tel que cela est défini par le Code de l'urbanisme. Le site est équidistant de Tarbes et de Lourdes, d'onze kilomètres à peu près ; proche du siège de l'agglomération, de l'aéroport, vous venez de le dire, avec quelques points de repère, donc l'A64 est à huit kilomètres, Tarbes à douze, Lourdes à neuf, Lanne à un kilomètre. Et dans les études menées par la Direction du territoire et de la mer, il a été préféré à cinq autres sites à l'époque en 2018, car il est le barycentre de la population du département. C'est-à-dire qu'à 20 minutes ou à 30 minutes, le site est le plus accessible des quatre ou cinq qui avait été pressentis. Vous le voyez sur cette diapositive : sur 20 minutes, Tarbes-Gespe est encore en première position, mais pour la population qui vit à 30 minutes ou qui réside à 30 minutes, le site de Lanne est mieux placé que tous les autres qui avait été initialement envisagés.

Jean VEYRAT (animateur)

Pour comprendre ce document : les lignes rouges, bleues ou mauves que vous voyez, c'est la limite en fait des 30 minutes depuis le point rouge ou le point bleu ou le point mauve.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Voilà, tout à fait. C'est ce qu'on appelle les courbes isochrones et qui permettent les calculs de déplacement de la population à l'intérieur d'un territoire.

Jean VEYRAT (animateur)

Pour parler des aménagements routiers, puisque c'est un aspect important du projet, nous allons passer la parole au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées. Alors je ne sais pas si c'est Monsieur Bouchaud ou Monsieur Lavigne qui va présenter.

Franck BOUCHAUD (Directeur Général Adjoint des routes et des mobilités, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées)

Bonjour, c'est moi pour l'instant et puis on verra ensuite en fonction des questions. Donc Franck Bouchaud, directeur des routes et mobilités.

Donc nous côté département, on va vous parler des travaux sur la départementale 216, entre la RN 21 et le futur hôpital. Mais avant cela, il nous paraît important de donner un élément de contexte concernant le réseau structurant, enfin, ce qui sera la principale desserte du futur hôpital, c'est-à-dire la RN 21. Donc vous avez la carte qui est au milieu de l'écran : en bleu, la RN 21 qui est déjà mise à 2x2 voies en route express, jusqu'au Marquisat. Le futur hôpital sera connecté sur la RN 21, là où cette ligne s'arrête. Il reste, en rouge, une partie à mettre à 2x2 voies. Donc c'est l'État qui est maître d'ouvrage. Et aujourd'hui, les informations que l'on a, nous amènent à penser que les travaux pourraient démarrer l'année prochaine ou en 2026 pour se terminer probablement en 2028-2029. C'est l'État qui pourrait mieux le dire. En tout cas, ce sont les informations que l'on a, et qui permettraient de réaliser ce qui est en partie gauche de l'écran, c'est-à-dire une nouvelle voie, une nouvelle route à 2x2 voies à l'ouest d'Adé, et qui viendrait en continuité de ce qui existe déjà. Si bien qu'à terme, entre l'échangeur ouest de l'autoroute à Tarbes et l'entrée nord de Lourdes, il y aurait une route express à 2x2 voies, continue, limitée à 110 kilomètres/heure, sauf localement, sauf ponctuellement en déviation de Juillan. Et lorsqu'on sait qu'il y a une quinzaine de kilomètres entre ces deux points de raccordement, ça veut dire qu'il faudrait entre huit et neuf minutes pour aller de la sortie nord de Lourdes jusqu'à l'entrée ouest de Tarbes, donc par la RN 21 à 2x2 voies, le futur hôpital serait à cinq ou six minutes, dès lors que l'on serait sur cette route express, de l'entrée des deux communes.

Si l'on passe à la diapo suivante, pour se concentrer sur les travaux qui vont être réalisés par le département, donc effectivement co-maître d'ouvrage, mais co-maître d'ouvrage dans le sens où le département va réaliser des aménagements sur une route existante, donc pour l'élargir et puis pour permettre le raccordement de l'hôpital. Donc, pour vous situer les choses, vous avez la même orientation. Donc à gauche de l'écran, vous voyez l'extrémité sud de la piste de l'aéroport, vous voyez le demi-échangeur du Marquisat et la RN 21 qui est déjà à 2x2 voies jusqu'à cet endroit-là. Et l'hôpital qui est schématisé par la grande pastille blanche au centre de l'écran, et ce qui est en dessous, donc le trait blanc, c'est la route départementale 216 existante sur laquelle on va créer deux accès, deux nouveaux

carrefours. Donc un giratoire d'abord, c'est libellé comme ça, "création d'un rond-point", qui sera le principal point d'accès au futur hôpital. Giratoire qui sera doté de ce qu'on appelle un shunt ou une voie de bypass qui permet, en cas de congestion, de venir écouler le trafic plus facilement. Donc ça c'est le premier carrefour qui va être réalisé par le département. Ensuite, il y a un deuxième carrefour qui se trouve juste à droite du libellé 216 en noir. Donc c'est un carrefour en tourne-à-gauche et qui permettra de connecter une nouvelle voie qui elle va être réalisée par l'hôpital et qui permettra de rajouter un accès supplémentaire si on avait un problème au giratoire et qui permettra également de desservir les propriétés ouest situées à l'ouest de l'hôpital.

Entre le giratoire qui est à gauche, qui est un giratoire existant, et le giratoire que l'on va créer, il y a environ un kilomètre de route départementale existante. Cette route, aujourd'hui, elle fait entre cinq et six mètres de largeur donc on se croise, mais bon, on se croise parce que la circulation, elle est relativement faible aujourd'hui. Et ce qui va être réalisé, c'est de l'élargir sur place. Ce n'est pas une voie nouvelle, c'est un élargissement sur place. On vient l'élargir, on porte les voies à deux fois 3,50 mètres pour permettre à des véhicules, quels qu'ils soient, véhicules légers, poids lourds, engins de secours, de se croiser. Et on vient rajouter deux bandes dérasées multifonctionnelles de deux mètres de largeur chacune, qui sont situées de part et d'autre, et qui permettent de rajouter du confort, de la sécurité mais surtout qui permettent, s'il y a des usagers cyclistes, qui leur permettent de circuler en pouvant être dépassés avec le 1,50 mètre qu'il faut assurer.

Voilà les travaux qui vont être réalisés par le département pour permettre le raccordement de l'hôpital sur la départementale 216. Et je repasse la parole.

Jean VEYRAT (animateur)

Merci. On va passer la parole à Madame Roulon, peut-être pour parler des modes de déplacement vers l'hôpital. Alors le but, quand on présente les modes de déplacement, c'est de présenter ce qui existe actuellement, non pas sur le site exact du futur hôpital, mais dans le secteur à proximité. Et ça peut faire une base de réflexion pour se projeter justement sur le futur, et c'est là ensuite que l'on travaillera ensemble. Madame Roulon, si c'est bon pour vous, nous vous passons la parole.

Pascale ROULON (Directrice Générale Adjointe de la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées)

Alors oui, la question des modalités. Donc, mes collègues du département ont fait l'approche routière pour les accès relevant de cette logique-là. Donc, pour ce qui concerne le Tarbes-Lourdes-Pyrénées, moi je vais pouvoir évoquer le sujet des transports publics. Donc, on avait effectivement besoin d'une version consolidée et des accès et des modes d'opérabilité. Donc on a le délégataire et le service mobilité de l'agglomération TLP qui va travailler en fonction des remontées des différents groupes de

travail, puisque j'ai compris que le groupe de travail il y aurait, à la fois du côté du personnel et du côté des usagers, pour fabriquer la meilleure desserte possible. Je pense que c'était un peu les questions où nous étions attendus.

En ce qui concerne la partie mobilité douce, donc l'aspect cyclable : on a un itinéraire Tarbes-Lourdes à développer entre 2024 et 2025, qui inclura bien évidemment une bretelle de raccordement sur le secteur de l'hôpital.

Pascale ROULON (Directrice Générale Adjointe de la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées)

Est-ce que je dois aller plus loin dans la présentation ? Pour le moment, nous n'avons pas un travail concret et précis à présenter.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes)

C'est le rôle de cet atelier, justement, de susciter la participation des futurs usagers. Et vous l'avez très bien dit, Madame Roulon, nous aussi, à l'intérieur de notre établissement, nous avons 18 groupes de travail qui œuvrent pour l'appréciation de l'écriture architecturale, et nous venons justement de conforter cela par un groupe mobilité dans lequel nous allons vous proposer de vous associer de façon à pouvoir suivre l'expression de nos personnels, mais aussi de nos usagers.

Échanges avec le public : comment permettre à tous les publics d'accéder au nouvel hôpital et comment y accéder efficacement ?

Jean VEYRAT (animateur)

Merci. Alors, ces éléments de contexte ayant été donnés, je vous propose de passer au premier temps d'échanges avec les participants, autour de deux questions, mais qui sont vraiment des questions très proches : comment permettre à tous les publics d'accéder au nouvel hôpital ? Quand on dit "tous les publics", ça veut aussi dire toutes les modalités, tous les modes de déplacement. Et puis : comment accéder efficacement au nouvel hôpital ? Puisqu'on l'a beaucoup entendu lors des premières réunions publiques, il y a quand même aussi un enjeu qui est celui d'arriver vite vers l'hôpital. Donc voilà les deux questions.

Ce que je vous propose, c'est que je vais arrêter le partage d'écran pour qu'on puisse un peu mieux se voir, c'est toujours plus agréable quand quelqu'un prend la parole. Et puis donc, si vous souhaitez prendre la parole, vous levez la main, vous avez un petit icône avec une main qui est en bas de votre écran normalement. Et puis quand vous le faites, on ouvre votre micro. Et puis vous pouvez poser vos questions, faire une proposition, faire une demande. En tout cas la parole est à vous. Et puis les réponses pourront venir aussi bien du Centre hospitalier que de l'agglomération ou du département. Allez-y Madame Argentin.

Intervention du public

Pas forcément moi en premier. Bonjour à tout le monde. J'ai participé à plusieurs réunions et donc je suis assez opposée à cet hôpital en pleine campagne. Néanmoins, dans le cas où il se fait, et je suis là pour ça, j'ai aussi envie d'apporter des remarques pour que ce soit le plus fluide effectivement. Vous avez dit très peu de choses Madame, sur l'existant, sur les lignes de bus. C'est un peu dommage quand même. J'attire votre attention en premier lieu sur le fait que la fréquence des bus entre Lourdes et Tarbes aujourd'hui passe par Adé. Donc il y a des stops à Adé, forcément, et ça sera une complication supplémentaire quand la 2x2 voies sera faite. Ça veut dire qu'il y aura des lignes qui devront passer dans Adé, ou sinon elles iront moins vite pour aller à l'hôpital. Donc je ne sais pas si vous avez tenu compte de ces aspects-là dans les rotations d'une part. Donc ça c'est un élément de détail, mais il n'empêche que ce sera une configuration qui n'est pas celle d'aujourd'hui.

Moi, j'ai plusieurs interrogations. La première, c'est sur l'Est de l'hôpital. Là, vous n'avez pas du tout considéré tous les gens qui vont venir de la vallée de l'Adour, qui ne sont pas proches de Tarbes. Et aujourd'hui, on va se retrouver malgré tout avec un trafic sur des voies très étroites qui vont arriver par

l'Est de Lanne, et vous avez vu les rues, comment elles sont ? Donc là, c'est quand même un point à mon avis assez délicat. Il y a des gens qui vont passer par Hibarette, avec cette grande côte, qui vont passer dans les petits villages. Donc le temps de transport, là, il est ridiculement plus long, c'est-à-dire qu'on ne roule pas sur ces routes-là. Donc, ça, c'est un aspect. Et je me questionne même pour les gens de Lanne, en fait, ce que ça va donner, tout simplement, quand on voit actuellement comment ce village est rétréci au milieu. Alors je connais bien, j'habite à côté. Donc ça c'est un point.

Le deuxième point, pour moi, ce qui est important, c'est : comment vont venir les gens âgés ? On met à distance cet hôpital, donc il n'y a plus de proximité. Et par expérience, je sais que les gens assez âgés, ils ont du mal à prendre le bus, le bus de ligne je m'entends. Et je me questionnais sur l'utilité ou pas de mettre des petites navettes, type minibus. Vous savez, quand on va à la gare de Muret par exemple, aujourd'hui, c'est plus des grands bus qui attendent les trains, c'est des minibus qui partent un peu dans tous les sens. Et ça, ça serait probablement plus un service de proximité. Alors évidemment, il y a des chauffeurs.

Mais si vraiment on veut que des gens viennent en transports en commun, il faut qu'il y ait deux certitudes : la certitude que ce soit gérable physiquement de prendre le transport, donc une forme de sécurité physique, ce qui n'est pas toujours le cas dans les grands bus, avec des grandes marches. L'autre aspect, ça va être la fréquence. Être sûr qu'on ne va pas poireauter une heure et demie au retour parce qu'on ne sait pas à quelle heure notre rendez-vous finit, donc une grande fréquence. Et puis dernier point, j'en avais dit deux, mais il y en a un troisième, c'est que vous livrez les gens devant, vraiment devant. Si c'est pour les mettre à 400 mètres ou 500 mètres ou 800 mètres à pied, il y a toute une frange des patients qui n'auront pas de transport, qui seront un peu âgés, etc., pour qui ça sera ou compliqué, ou parce qu'ils auront un fond d'œil, ou parce qu'ils ne seront pas bien, etc. Et ça renforcera l'appréhension de prendre le bus en fait. Donc ça je ne sais pas trop comment vous allez l'intégrer dans le schéma de transport, mais c'est plein de petits détails qui fait que pour des gens qui ne viendront pas en voiture, ce sera rassurant ou pas ce mode de transport là. Pour l'instant j'en suis là.

Jean VEYRAT (animateur)

Merci Madame Argentin, c'est déjà très complet. Le dernier point au passage, le dernier point que vous avez souligné, on avait eu presque exactement la même remarque lorsque l'on a fait un forum avec les personnes âgées, avec une personne justement qui prend le bus pour aller à l'hôpital et qui se demandait si la dépose en bus serait plus ou moins proche du futur hôpital. Madame Roulon levait la main, on va vous laisser répondre. Madame Roulon.

Pascale ROULON (Directrice Générale Adjointe de la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées)

Pour essayer de répondre au mieux, en fait, il y a à la fois un élément rassurant et pas rassurant : c'est qu'effectivement, je n'ai pas apporté des réponses toutes faites. L'élément rassurant, c'est que bien évidemment, la question des transports publics, sous quelque modalité que ce soit, elle est totalement à créer. Il faut déjà une réflexion, il faut déjà une écoute des usagers, des personnels, de la façon dont ça va pouvoir se mettre en place.

Juste un petit élément de compréhension, c'est qu'on travaille nous sur des délégations de service public qui ont une durée dans le temps. Bien évidemment ce que vous connaissez aujourd'hui du schéma de transport des lignes Keolis de transport urbain ne dessert pas et ne donne pas une lisibilité sur ce qui pourra se passer demain. Mais c'est justement l'intérêt de la démarche aujourd'hui, c'est de pouvoir entendre différents échos des préoccupations des uns et des autres pour pouvoir travailler dans les futurs cahiers des charges, intégrer dans le plan de mobilité de Tarbes-Lourdes-Pyrénées la présence de cet équipement, pour pouvoir demain faire les propositions adéquates dans le cadre des contrats qui nous lieront avec les opérateurs. Que ce soient des contrats externalisés ou des mises en régie.

Alors je ne sais pas si j'ai un peu répondu à la question, mais effectivement, aujourd'hui, je ne peux pas vous dire qu'il y a une ligne qui va s'arrêter avec quel cadencement, quel contenu particulièrement, puisqu'on aura à réfléchir sur ces questions-là et à dimensionner un service sur cette question. On a bien compris que l'axe Tarbes-Lourdes est un axe fort qui nous préoccupe forcément, préoccupe l'État puisqu'il y a aujourd'hui cet investissement qui est attendu quand même depuis, je n'ose pas dire une bonne dizaine d'années, mais qui va intervenir. Et malgré tout, sans rentrer dans un débat polémique qui ne m'appartient pas, on va dire qu'il y a grosso modo une certaine logique à se situer en équidistance, on va dire, des pôles habités importants.

Alors ça ne pourra pas répondre à toutes les questions. Aujourd'hui, comme vous le savez sans doute, on réfléchit aussi dans le cadre des plans de mobilité, au-delà du transport urbain et du transport public donc, on réfléchit aussi au covoiturage, à la répartition sur le territoire, à quels moyens on peut se donner pour améliorer l'accès aux déplacements pour l'ensemble des populations, y compris en situation de précarité qui sont loin du sujet, surtout si on éloigne en fait l'équipement d'un réseau public. Mais du coup, c'est bien le réseau public qui va devoir se rapprocher et pas l'inverse. Voilà, je ne sais pas si je réponds un peu quand même à vos attentes.

Jean VEYRAT (animateur)

Cette question aussi du rapprochement, c'est aussi le point que l'on traitera juste après, sur les dispositifs de proximité. Dans les points que vous aviez soulignés, il y avait la question aussi des patients

qui arriveraient de l'Est, donc du secteur Lanne, Bagnères-de-Bigorre et puis de la question de la dépose. Monsieur Gabastou peut-être sur ces sujets.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Alors sur la dépose, effectivement, nous avons demandé aux concepteurs que le bus soit au plus proche de l'entrée générale de l'hôpital, ce à quoi ils ont répondu. De façon à ne pas connaître, ce que j'ai pu connaître par ailleurs, c'est-à-dire un bus qui dépose, comme le disait Madame Argentin, à quelques centaines de mètres avec une grande pente à franchir, ce qui est redoutable. Donc là, normalement, cet obstacle sera levé.

Ensuite, en termes de modalités étude de trafic, effectivement, nous avons fait deux études de trafic pour privilégier, ou plutôt qui ont amené à privilégier un accès principal par le demi-échangeur du Marquisat, comme l'a rappelé Monsieur Bouchaud. Nous entendons et nous écoutons ce que vous dites, Madame. Donc cela fera partie des points qu'il nous appartiendra de travailler dans le cadre de cette concertation.

Intervention du public

Oui, parce qu'en fait, si on vient de Bagnères, il n'y a pas de solution que de passer par ces toutes petites routes, sinon vous rallonger considérablement la route. Bagnères, ils vont passer par Orincles. Orincles, ils vont aller sur Bénac. Bénac sur Lanne, ou sinon faut qu'ils fassent Bagnères-Lourdes, Lourdes-l'hôpital, ce qui rallonge de manière conséquente. Donc je pense que c'est un vrai souci et peut-être aussi envisager des transports, enfin, je ne sais pas : pour sécuriser ces aspects-là, il faudrait qu'il y ait un bus qui fasse précisément Bagnères-Lourdes et Lourdes-l'hôpital en fait, avec une dépose et un redépart sur le même site.

Franck BOUCHAUD (Directeur Général Adjoint des routes et des mobilités, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées)

Madame, vous avez raison, les gens se positionnent en fonction du temps de parcours. Et ils le font toujours comme ça. Du temps de parcours et de la facilité de déplacement. En l'occurrence, venant du secteur de Bagnères, dès lors que la 2x2 voies sera terminée à l'entrée nord de Lourdes, le temps de parcours préférentiel conduira à passer par Loucrup, le boulevard de Lourdes et la 2x2 voies. Voilà, c'est le meilleur temps de parcours, à quelques instants près.

Ensuite, il y a effectivement quelques communes qui, elles, auront un temps de parcours qui sera plus faible si elles vont directement en passant par les petites routes dont vous parlez. Mais les communes

en question, elles sont finalement localisées, limitées aux secteurs immédiatement à l'Est de Lanne et Bénac. Donc vous les avez citées, il y a Barry, Hibarette, Orincles.

Intervention du public

Non mais c'est la vallée de l'Adour, c'est plus que ça. C'est la vallée de l'Adour, entre Bagnères et Horgues.

Franck BOUCHAUD (Directeur Général Adjoint des routes et des mobilités, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées)

Venant de Bagnères, le meilleur trajet sera de passer par Loucrup, de prendre le boulevard de Lourdes et la 2x2 voies qui vous amène directement au Marquisat à l'entrée de l'hôpital, en 4 à 5 minutes. Et les gens, vraiment, ils raisonnent comme ça, en fonction du temps de parcours et de plus en plus, ils raisonnent avec le GPS. Mais néanmoins, ce que je voulais vous dire, c'est que oui, il y a des habitants à proximité immédiate de l'hôpital qui auront plus vite fait d'y aller directement, mais pas s'ils viennent de Bagnères, s'ils sont au nord de Bagnères. Maintenant, il y a un deuxième aspect qui est pris en compte par les gens qui se déplacent, c'est l'aspect praticité, enfin la commodité de parcours, et la traverse de Lanne aujourd'hui, elle n'est pas du tout aménagée de telle sorte qu'elle puisse faciliter, encourager un tel trafic.

Il y a peu à craindre une augmentation importante de trafic induit venant de ce secteur. Néanmoins, il y a des gens qui vont venir par là. Mais le trajet le plus commode, en termes de temps de parcours, ce sera la route express Tarbes-Lourdes en passant, ou bien par le boulevard de Lourdes, ou bien par la rocade nord-ouest et la rocade nord. Parce que ceux qui viennent du Nord, qui aujourd'hui doivent accéder à l'hôpital, la plupart du temps en journée, ils se retrouvent sur le tronçon le plus chargé du département. Donc c'est une route nationale. C'est le boulevard de Tarbes qui est devant l'hôpital. C'est le tronçon le plus chargé du département. Et pour accéder à l'hôpital aujourd'hui, la plupart des usagers se retrouvent à passer par là et se retrouvent la plupart du temps dans un secteur congestionné.

Intervention du public

J'ai une question pour vous : quel est le remplissage des bus entre Lourdes et Tarbes ? Actuellement.

Jean VEYRAT (animateur)

On parle du bus qui fait Tarbes-Aéroport-Lourdes ? C'est celui-ci ou est-ce que vous pensez à d'autres lignes ?

Intervention du public

Oui, c'est ça.

Jean VEYRAT (animateur)

Alors, est-ce que le département peut répondre ou est-ce que ce serait Madame Roulon peut-être ? Puisque c'est l'agglomération qui est autorité organisatrice.

Franck BOUCHAUD (Directeur Général Adjoint des routes et des mobilités, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées)

Le département n'a pas la réponse. Je ne sais pas si Pascale est toujours en ligne.

Pascale ROULON (Directrice Générale Adjointe de la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées)

Je le redis : de toute façon, il faut redimensionner le réseau pour intégrer ce paramètre. Parce que si on le faisait à partir du réseau existant aujourd'hui, on agirait sur le cadencement. Et le cadencement, c'est la clé des transports collectifs. Au-delà du confort et des situations qu'on a évoquées tout à l'heure, éventuellement de fragilités, qui font qu'on va se poser des questions avant d'utiliser ou pas le bus. Je crois qu'utiliser les transports collectifs, c'est un ensemble de conditions. Donc aujourd'hui, nous, c'est une des lignes qui fonctionne, on va dire, parfaitement, avec un bon cadencement, ce qui est relativement logique par rapport à la position géographique et son organisation. Mais on peut toujours mieux faire.

Intervention du public

Y compris hors des vacances scolaires ?

Pascale ROULON (Directrice Générale Adjointe de la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées)

De toute façon, l'hôpital à cet endroit-là va obliger à repenser complètement le sujet, que ce soit en direction de Tarbes et que ce soit en direction de Lourdes. Donc la seule réponse que je puisse faire ce soir, c'est que le réseau de demain dans cette reconfiguration ne sera pas le même qu'aujourd'hui.

Deuxième partie de la présentation thématique du projet et de ses accès

Jean VEYRAT (animateur)

D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ces sujets des modes de transport et des aménagements routiers qui y sont liés ? Il y a d'autres personnes qui sont présentes. Est-ce que vous souhaitez intervenir ?

S'il n'y a pas dans l'immédiat de nouvelles interventions, je propose qu'on passe à la suite. Et ça ne vous empêchera pas bien sûr de revenir sur les questions des modes de déplacement sur le deuxième temps d'échanges.

Au passage, par rapport à certaines des remarques de Madame Argentin et notamment sur la traversée de Lanne, je précise qu'il y aura un atelier qui sera justement dédié à l'intégration du projet à Lanne et que les questions d'impacts potentiels que pourrait avoir la circulation dans la commune de Lanne, ça fera bien sûr partie des sujets qui pourront être abordés. Et puisqu'on l'a abordé aujourd'hui, on pourra même le mettre sur la table lors de cet atelier. Je crois que le maire sera sans doute présent à cet atelier. Il sera certainement intéressé par le sujet.

Alors je vais relancer le partage d'écran et repasser la parole à Monsieur Gabastou. Monsieur Gabastou, c'est à vous.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Alors dans les dispositifs de proximité. C'est un point qui a souvent été relevé dans les réunions publiques et nous essayons d'être à l'écoute de nos concitoyens. Nous allons présenter prochainement un dispositif innovant qui s'appelle "les médecins correspondants du SAMU". Vous le voyez sur cette carte, le département comprend des secteurs en orange foncé qui se trouvent, quelle que soit la localisation des hôpitaux actuels, à plus de 30 minutes d'un service d'urgence. Aussi, pour venir en première intention, avant que ne puissent s'installer les secours, que ce soit le SMUR, l'hélicoptère ou autre, l'idée était d'avoir des acteurs de l'aide médicale urgente qui vont être formés par nos services d'urgence avec ce qu'on appelle le CESU, c'est le centre d'enseignement aux soins d'urgence. Cela s'inscrit dans un exercice libéral, mais c'est surtout pour nous un vecteur pour le SAMU, qui permet une première intervention dans le cadre de certaines plages de disponibilité qui ont été définies avec les intéressés. Naturellement, ces praticiens sont indemnisés par nous. Ils sont équipés et formés par nous et nous allons les développer déjà à Luz, Cauterets et Saint-Lary, et dans le nord du département, nous sommes en attente du volontariat d'autres médecins généralistes pour avoir un dispositif complet sur les zones qui sont représentées sur cette carte.

Ensuite, nous avons aussi une conception d'aller vers les populations, c'est-à-dire essayer de déployer notre personnel médical ou paramédical dans les territoires. Si je prends l'exemple de Vic-en-Bigorre, qui a été le premier élément innovant en la matière, et le territoire d'Adour-Madiran, nous avons réussi à la fois à implanter ce qu'on appelle des lits de proximité, c'est-à-dire des admissions possibles, notamment pour les personnes âgées, sans forcément emprunter le circuit un peu délétère que nous connaissons aujourd'hui : les urgences, la recherche d'un lit, la montée dans les étages, ce qui est souvent traumatisant pour les personnes âgées. Le dispositif permet de faire ce qu'on appelle des admissions en direct dans des services de médecine, après une consultation par un médecin hospitalier. Et naturellement, cela permet également de croiser des compétences, c'est-à-dire de proposer dans ces services comme à l'extérieur, des consultations avancées de spécialistes. Nous en avons par exemple en diabétologie, en pneumologie, que l'hôpital de Vic a pu mettre en avant. Nous allons faire la même chose sur les deux autres centres-villes : au centre de l'Ayguerote pour Tarbes, au centre de Labastide pour Lourdes. Nous sommes dans la période administrative qui permet le dépôt des demandes d'autorisation, puisque cela a été imaginé et validé par, à notre demande bien sûr, le projet régional de santé en octobre dernier. Et cela nous permet également d'entretenir une coopération avec les acteurs libéraux du territoire, comme d'offrir des actions de prévention et de promotion de la santé aussi bien vis-à-vis de la population, des patients ou des professionnels. Vous voyez, ce matin, nous étions en réunion de direction et notre collègue en charge de la filière gériatrique nous a présenté un dispositif de prévention pour les adolescents qui va être mis en place auprès du lycée Jean Monnet. La même chose pour les personnels du Service d'intervention à domicile infirmiers. Des actions innovantes qui nous permettent de sortir de nos murs et si possible d'aller vers les territoires les plus éloignés.

On peut ajouter à cela ce que nous souhaitons également développer dans l'avenir, c'est-à-dire le développement des transports hélicoptérés. Nous avons prévu au sommet du nouvel établissement ce qu'on appelle une aire de pose dédoublée, une FATO pour utiliser le terme, donc la possibilité d'éviter ce qu'on connaît aujourd'hui : une rupture de charge. C'est-à-dire que l'hélicoptère se dépose à Laloubère, à côté de Tarbes, nous sommes obligés d'envoyer une ambulance, le patient doit être enlevé de sa civière ou déplacé de sa civière vers cette ambulance. Là, inversement, en étant posé sur le toit, il emprunte avec les secouristes ce qu'on appelle le circuit d'urgence vitale et peut directement être orienté vers le service adéquat ou la zone d'intervention adéquate.

Jean VEYRAT (animateur)

Est-ce qu'il y a d'autres points à ajouter ? Sinon, c'était le moment d'ouvrir l'échange sur cette question des solutions pour les secteurs éloignés.

Alors à ce sujet, je précise que ce sont des points qui souvent lors des réunions précédentes, ont été abordés par les représentants de l'ARS. Et le contexte politique, période de réserve oblige, fait que l'ARS ne pouvait pas participer à cette réunion. Donc nous vous prions de les excuser. Mais voilà, peut-être Monsieur Gabastou a quand même pu présenter ces dispositifs qui relèvent à la fois des centres hospitaliers et aussi de l'organisation départementale des soins.

Je vais arrêter le partage et puis on va pouvoir prendre de nouvelles questions, à la fois sur ces aspects de secteur éloigné des centres hospitaliers, mais aussi si vous souhaitez revenir sur les questions de modes de déplacement et d'accès au futur site, il y a bien sûr aucune limite de ce côté-là.

Est-ce qu'il y a des interventions de la part des personnes ? Alors je précise au passage, si vous ne souhaitez pas prendre la parole, il vous est aussi bien sûr possible de poser une question via le chat. Il y a un bouton chat avec une petite bulle de dialogue qui est en bas. Vous pouvez l'utiliser si vous préférez poser une question par écrit. Madame Argentin, allez-y.

Échanges avec le public : quelles solutions pour les secteurs éloignés ?

Intervention du public

Oui, j'ai toujours quelque chose à dire. Juste revenir quand même sur les transports : c'est qu'il y a aussi les transports des salariés en fait qui sont sur les sites. Et dans ce cas de figure, effectivement, peut-être que des parkings avec du covoiturage sont à envisager alors que le covoiturage dans le cadre des rendez-vous à l'hôpital, c'est quand même beaucoup plus délicat. Donc je ne sais pas qu'est-ce que vous envisagerez pour eux, mais en tout cas, si on veut être un peu raccord avec les PCAET, il va peut-être falloir aussi essayer un maximum de limiter tous ces allers-retours en voiture individuelle parce que ce sera le cas systématiquement. Donc je ne sais pas si vous avez partagé avec eux ces aspects de parkings relais par exemple, pour ceux qui sont plus loin. Enfin, ça peut être un questionnement parce qu'aujourd'hui ces gens-là, ils ne vont pas forcément avoir déménagé. En tout cas il n'y en a pas beaucoup qui doivent habiter à Lanne dans le personnel soignant, donc c'est quand même à prendre en compte vu le nombre de personnes qui vont travailler sur ce site-là.

Et ensuite, pour ce que vous venez de dire, j'ai une question : ça veut dire concrètement que quelqu'un est en souffrance, on appelle le médecin de référence que vous avez évoqué, qui était formé aux usages de l'urgence, ou on appelle les urgences, et c'est les urgences qui vont orienter vers ce médecin de référence qui lui-même va orienter vers l'Ayguerote par exemple ? Je n'ai pas tellement compris.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Il y a deux choses. Alors restons sur le médecin, on reviendra après sur les parkings. Le patient qui se sent mal, par exemple à Vic, a tout à fait aujourd'hui la possibilité de se présenter à l'hôpital, ou d'être vu par un médecin sans forcément passer par un service d'urgences et d'être admis dans ce qu'on appelle nos lits de proximité. Nous avons obtenu la même labellisation pour les centres de l'Ayguerote et de Labastide, car c'est un dispositif particulier qui demande une autorisation de l'autorité régionale, de l'agence régionale. Donc demain, ou plutôt l'année prochaine, puisque nous avons bon espoir d'obtenir le dossier cette année, la même personne pourra venir se présenter à l'Ayguerote comme à Labastide pour être vue par un médecin et de là, être directement prise en charge sans être obligée de passer par le circuit des urgences pour expliquer sa situation, son handicap ou son problème.

Après le deuxième élément que j'ai essayé de vous expliquer, c'est : pour les secteurs éloignés de plus de 30 minutes d'un centre de référence, c'est le recours à des médecins généralistes formés et équipés par le SAMU qui sont envoyés par lui, en attendant, par exemple, si une personne se trouve mal en haut de Cauterets ou ailleurs, de façon à ce qu'il puisse faire un primo diagnostic et une première intervention médicale en attendant que les renforts puissent venir. Est-ce que je réponds mieux à votre interrogation, Madame Argentin ?

Intervention du public

Oui. Après, à voir la publicité de ce dispositif-là. On sait bien que c'est très difficile à intégrer pour les gens, ce genre de dispositif collatéral, on va dire.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Alors, disons que nous allons le faire connaître. Vous savez, nous avons tout un ensemble d'actions de communication actuellement sur le territoire de la communauté de communes d'Adour-Madiran, et justement la possibilité, via le travail avec la communauté professionnelle de territoire comme avec la Communauté de communes, de mettre en avant tout cela. Alors ce n'est pas moi qui le dis, je vous rassure.

Intervention du public

Ça veut dire qu'il y a des lits disponibles ?

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Non. Nous avons fait une réunion publique à Vic-en-Bigorre et ce sont les habitants ou les élus locaux qui nous confortent, d'après leur appréciation positive, dans la justesse de ce déplacement.

Maintenant, pour répondre à votre question sur les parkings, nous allons étendre naturellement nos surfaces. Actuellement, Tarbes et Lourdes, les deux réunions doivent représenter à peine 850 à 900 places si on accepte les places non autorisées ou mal fichues que nous connaissons dans nos sites actuels. Là, nous partons à 1150. Les parkings sont dimensionnés avec à peu près 58 bornes de recharge électrique, là aussi pour susciter des alternatives aux voitures thermiques. J'entends votre remarque, et nous sommes à cette écoute et c'est tout l'intérêt de cet échange que nous avons ce soir, sur effectivement le covoiturage. Et cela fera partie de l'atelier mobilité dont je vous ai parlé tout à l'heure. Nous avons certes des groupes de travail pour notre propre fonctionnement, mais nous avons aussi essayé d'imaginer - tu peux le confirmer, Séverine, puisque tu es avec nous, on l'a vu lundi dernier en comité de direction spécifique site commun - un groupe mobilité qui doit justement nous permettre de répondre à l'attente des personnels comme à l'attente aussi de l'extérieur et de nos différents publics. Ce qui rentre dans le cadre de cette concertation préalable et de l'un de ces principes qu'on a essayé de rappeler tout à l'heure, c'est d'aller vers tous les publics et d'essayer de recueillir cette matière qui, demain, va nous permettre, à nous, de dimensionner nos installations. Nous avons exposé Madame un scénario préférentiel, nous ne l'avons jamais caché, mais néanmoins, nous avons toujours dit que tout n'était pas ficelé, tout n'était pas bouclé. Nous avons une avancée, on va dire architecturale ou bâtiminaire, dans laquelle nous avons essayé d'intégrer un certain nombre de précautions de bon sens, si l'on peut dire. Mais tout le sens du dispositif de concertation est de nous aider ou nous permettre de partager un projet de redynamisation de l'offre publique de santé dans les Hautes-Pyrénées. Et donc nous entendons et écoutons avec intérêt toutes les contributions que vous pourrez faire.

Jean VEYRAT (animateur)

Je me permets d'aller un peu plus loin par rapport à la question qu'avait posé Madame Argentin, peut-être pour le Conseil départemental : est-ce que dans le cadre des futurs aménagements de la RN21, est-ce qu'il y a des projets justement de création d'aires de covoiturage ? Est-ce que vous auriez cette information ou est-ce que, par ailleurs, sur le département, il y a des projets de ce type ?

Franck BOUCHAUD (Directeur Général Adjoint des routes et des mobilités, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées)

Non, pas d'information particulière concernant ce sujet-là dans le cadre des travaux à venir qui sont menés par l'État, parce qu'on n'est pas maître d'ouvrage. Simplement signaler qu'il y a aujourd'hui, à ma connaissance, une aire de covoiturage, à l'aire d'autoroute de Tarbes-Ouest...

Intervention du public

Qui est pleine. Qui est remplie.

Franck BOUCHAUD (Directeur Général Adjoint des routes et des mobilités, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées)

...Et une autre à Lourdes, et que la Région réfléchit à un schéma des aires de covoiturage. Mais je n'ai pas d'autres informations à partager sur ce sujet. Alors oui, il y en a une aussi à Tarbes-Est. Mais je ne sais pas...

Intervention du public

Mais qui sont déjà remplies. Il faut avoir ça en tête quand même.

Franck BOUCHAUD (Directeur Général Adjoint des routes et des mobilités, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées)

Oui, c'est vrai qu'elles sont très utilisées, tout à fait.

Intervention du public

Parce que les gens se garent sur la route. Donc... En fait, elles ont été faites tellement tard qu'il y avait une telle demande avant même qu'elles soient faites qu'aujourd'hui elles sont déjà plus suffisantes.

Et je confirme que sur la RN 21, il n'y a pas de cette possibilité-là puisque, en plus, ils ont déjà beaucoup de mal avec l'emprise au sol donc. Enfin, c'est une réflexion quand même à avoir me semble-t-il. Mais en tout cas, ces aires, elles sont archi pleines.

Franck BOUCHAUD (Directeur Général Adjoint des routes et des mobilités, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées)

Oui, elles fonctionnent très bien. Ce qui est très satisfaisant pour tout le monde d'ailleurs.

Intervention du public

Moi, j'aurais voulu rajouter quelque chose. Ce qui serait bien, c'est que finalement, cet hôpital, par rapport aux transports en commun, devienne une plus-value pour les transports en commun. Avec des périodes avec des baisses de fréquence comme c'est le cas parfois en période scolaire, parce qu'il ne faut pas perdre de vue ça. Je ne sais pas sur cette ligne-là, si vous avez des variantes ou pas sur les périodes scolaires, mais c'est dramatique à certains endroits quand même. Si vous prenez Bagnères-Tarbes en période scolaire, c'est quand même, hors vacances scolaires, ce n'est pas tout à fait la même chose, donc il faut aussi prendre ça en compte.

Mais la plus-value serait qu'effectivement le fait que l'hôpital ait déclenché des changements sur ces rotations, sur l'adaptation des rotations, en ayant une bonne lisibilité avant du remplissage des bus en fait, et peut-être pourquoi pas une adéquation des tailles des bus en fonction des horaires. Enfin, je pense qu'il y a beaucoup de choses à réfléchir là-dessus.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Je crois que c'est tout le sens du travail que nous allons mener avec la communauté d'agglomération. Ah mais je vois que Madame Roulon est revenue. Donc, nous allons lui laisser la parole. Madame Roulon.

Pascale ROULON (Directrice Générale Adjointe de la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées)

Juste Madame, alors c'est un élément de compréhension. On sait qu'on est toujours sur le choc de la simplification, mais en fait, quand on parle de Bagnères-Lourdes, on sort du périmètre TLP, donc ça ne veut pas dire qu'on ne va pas se pencher sur la question, ça veut juste dire que ça va s'élargir, le périmètre de réflexion, à un autre groupement de communes. Voilà, je sais que ce n'est pas toujours facile à suivre nos méandres administratifs, mais ça en fait partie, donc il faut l'intégrer dans la réflexion. Et bien évidemment, j'ai bien noté cet axe Bagnères-Lourdes qui est absolument à introduire dans la réflexion, mais il se fera avec une autre combinaison.

Alors je réponds à la question que j'ai entendue il me semble tout à l'heure, sur la ligne Tarbes-Lourdes. Aujourd'hui, on n'est pas sujet au temps scolaire ou pas scolaire, on est plutôt sujet au renforcement du cadencement, notamment avec ce qui se passe au niveau de l'aéroport sur saison estivale, donc hors temps scolaire. En général, le temps scolaire impacte plutôt le réseau intra-urbain. Mais de toute façon, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, un projet de cette ampleur et qui vient renforcer cet axe Tarbes-Lourdes, ne fait que renforcer la nécessité d'une réflexion avec plusieurs points d'entrée.

Jean VEYRAT (animateur)

J'en profite : on regardait, avec notre modératrice Esther, en même temps, quelques-uns des avis qui ont pu être déposés sur les registres numériques et qui pouvaient porter sur ces questions d'accès. On avait eu une question, notamment, d'une personne qui demandait si, compte tenu du fait que le stationnement serait gratuit sur les parkings, est-ce que de la même manière, on pouvait envisager une navette entre l'hôpital de Tarbes et le futur hôpital de Lanne, ou en tout cas entre Tarbes et Lanne, qui serait aussi sur le principe de la gratuité à la fois pour les patients et éventuellement pour les familles. Est-ce que ce sont des choses qui peuvent être étudiées ou qui paraissent très compliquées à mettre en œuvre ?

Pascale ROULON (Directrice Générale Adjointe de la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées)

En fait je pense qu'une bonne analyse d'abord des transports dans le cadre de lignes bien organisées, bien cadencées, avec des bus remplis qui limiteraient le nombre de voitures - alors je rêve. On va dire que c'est une cible à atteindre qui n'est encore pas à portée de main si j'ose dire - éviterait de penser aux services spécifiques. Parce que quand on commence à parler de navettes, gratuité, on est déjà dans le constat de : on va continuer à mettre des véhicules en plus. Donc si on garde tous les véhicules individuels, plus on rajoute du bus, plus on essaye de le cadencer, mais qu'on ne réforme pas le plan de circulation. Bon voilà, c'est vraiment une réflexion en profondeur qu'il faut avoir autour de cet axe Tarbes-Lourdes. Chacun y contribue. L'État va renforcer le doublement des voies. Mais en même temps, il faut souhaiter que ce soit l'occasion inespérée de réfléchir aux alternatives à la voiture individuelle. Donc ce qu'on a dit tout à l'heure, c'est qu'on est au début de la réflexion, ce qui correspond, à peu près, au fait que cette installation de l'hôpital va prendre un certain temps et que c'est le temps nécessaire pour bien calibrer ce qui doit se passer autour de cette installation.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes)

D'autant plus d'accord avec vous, Madame Roulon, que ce sera aussi pour nous l'occasion de lancer ce qu'on appelle un plan de déplacements, administration ou entreprise. Je n'aime pas trop le mot entreprise pour un hôpital. Mais cela existe, c'est un dispositif auquel j'ai pu avoir recours dans une vie antérieure. Et effectivement, en le partageant à la fois dans le groupe de mobilité, mais aussi avec tous les personnels, notamment de notre institution, qui représente quand même près de 2000 agents, c'est l'occasion d'une prise de conscience un peu collective des modes alternatifs au tout-voiture que nous connaissons depuis des années et qui, je pense, va enrichir la réflexion que nous allons mener ensemble et avec les usagers sur l'adaptation. Car vous avez raison, ajouter des camions, des bus, des voitures, à même le site, non, ça n'est pas forcément la bonne solution. Faire prendre conscience via des questionnaires, via des interrogations, via des comptages aux salariés de notre responsabilité sociétale,

c'est sans doute un enjeu, me semble-t-il, plus dynamique qu'il nous appartient de porter entre maintenant et 2030. Nous avons six ans pour le bâtir. Normalement, un plan de déplacement suppose à peu près une année de travail, une fois qu'on essaye de le mettre en œuvre de manière concertée et partagée avec tous les intervenants de l'établissement. Donc, c'est la suggestion que je pourrais faire ce soir, c'est qu'effectivement, en écoutant la concertation et en retenant ce qui nous est indiqué par les participants, cela questionne notre propre mode de fonctionnement et à travers cela, essayer d'y répondre.

Séverine LALANNE (Directrice Qualité, Gestion des risques et de la Relation des usagers du Centre hospitalier Tarbes-Lourdes)

Je rejoins effectivement ce que vous dites tous. Donc moi je suis sur plusieurs établissements, et tant sur Tarbes que sur Bagnères, je vois qu'effectivement les gens et les usagers cherchent quand même à se rapprocher et à faire du covoiturage le plus possible. Alors déjà dans mon personnel, je crois que c'est dans toutes les structures, et Lourdes y compris. Donc je crois que ça, c'est important de le dire aujourd'hui parce que le but sera quand même une solution pour tous, vu qu'ils seront tous éloignés et qu'effectivement les places de parking, on sait combien elles sont chères aujourd'hui et qu'il est important de les laisser pour les patients. Il faut aussi penser au transport pour les personnes handicapées. On n'en parle pas là, mais il faut pouvoir s'équiper aussi de ces infrastructures-là et du matériel sur les bus. Et après effectivement, sur les aires de covoiturage, parce que je crois que c'est important aussi de pouvoir en créer quelques-unes aux alentours, parce que si on attend de la population qu'elle puisse venir aussi en voiture, on voit que certaines se sont équipées de véhicules électriques aussi. Il faut qu'on puisse répondre à tous les besoins.

Je pense que là aussi il y a des choses qu'on n'a peut-être pas aussi anticipé : les trottinettes électriques. Alors on n'est pas à Paris, mais voilà, il y a quand même des choses qu'on voit aussi. Les vélos électriques. On a plein de choses qui vont se développer d'ici quelques années, sur lesquelles on n'a pas non plus pensé aujourd'hui et qu'il faudra réfléchir à l'avenir.

Intervention du public

Il ne peut pas prendre la 2x2 voies.

Séverine LALANNE (Directrice Qualité, Gestion des risques et de la Relation des usagers du Centre hospitalier Tarbes-Lourdes)

Non, mais sur les villages extérieurs, ça peut arriver.

Jean VEYRAT (animateur)

On avait aussi eu des contributions des gens qui faisaient remarquer que la part des deux roues augmentait à la fois par souci écologique et par souci économique. Et c'est vrai que pour ces personnes qui privilégient actuellement le deux-roues, la combinaison deux roues plus covoiturage peut aussi être une option. C'était le sens d'un des avis qu'on avait reçus dans le registre.

Je fais un dernier appel à des contributions et sinon je vais passer la parole à Monsieur Faure pour quelques mots de conclusion et à Monsieur Gabastou.

S'il n'y a pas de nouveaux avis, Monsieur Faure, peut-être, est-ce que vous souhaitez dire quelques mots ?

Gilles FAURE (garant CNDP de la concertation)

Oui, malgré le faible nombre de participants. Enfin, en tout cas, je m'attendais à ce qu'il y ait un petit peu plus de monde sur ces réflexions, même si elles sont ciblées sur des sujets particuliers. C'est vrai que le contexte aujourd'hui est un petit peu particulier pour mobiliser des gens à faire des visioconférences, mais il n'empêche que je vois que quand même, il y a des questions super intéressantes qui ont été posées. Ça c'est vrai que pour ce genre d'aménagement, de projet qui impacte tout le département, bien évidemment, la question des déplacements fait partie des préoccupations premières, comme les problèmes d'impacts environnementaux, mais aussi les autres formes d'impacts que ça va avoir dans le changement des habitudes. Donc moi je ne suis pas trop étonné par les questions qui sont là-dessus.

C'est vrai que c'est une réflexion qui peut être intéressante à mener dans différents scénarios. Alors je ne sais pas si le maître d'ouvrage l'envisage, mais la question des impacts et des modifications dans les modes de déplacement, auxquels tiennent beaucoup les gens, et qui sont aussi sensibles aux questions des impacts, c'est-à-dire à la fois modérer les déplacements et utiliser des modes un peu différents en essayant de se regrouper, en essayant d'utiliser les transports en commun. C'est des questions d'actualité qui ne peuvent pas ne pas être présentes dans ce genre de projet, dans ce genre de scénario. Donc moi j'ai entendu toutes les questions qui ont été posées. Elles confortent l'idée qu'on peut avoir sur le fait que les éclairages qu'apportera la maîtrise d'ouvrage, les maîtres d'ouvrage, seront d'autant plus adaptés et intéressants.

Intervention du public

Je voulais juste rajouter un point. En fait, vous pouvez aussi avoir une action volontariste au niveau de l'hôpital sur une incitation financière pour le covoiturage. Nous, enfin moi sur Toulouse, on a des

salariés et ils ont une incitation financière sur le vélo. Ils viennent tous en vélo et ils ont une prime. Donc si vous voulez que ça fonctionne, c'est aussi un moyen de le faire.

Gilles FAURE (garant CNDP de la concertation)

Mais ça fait partie des nouvelles lois sur la mobilité où effectivement les entreprises participent au financement des modes de transport de leurs employés.

Intervention du public

C'est la loi LAURE effectivement, et il y a des usines : je vois Airbus notamment à Toulouse, il y a quelqu'un qui s'occupe vraiment des plans de transport des salariés et il y a pas mal de choses qui sont mises en place. Et peut-être il faudrait s'inspirer aussi de structures qui ont à peu près deux-trois mille salariés et voir ce qui est fait dans le cadre de cette loi LAURE, d'une part, et puis comment c'est fait, même sur le plan informatique.

Gilles FAURE (garant CNDP de la concertation)

Ce sont les questions qu'évoquait Monsieur Gabastou.

Intervention du public

À fournir un site internet pour les gens qui veulent covoiturer en interne, en fait. Enfin, il y a certainement beaucoup de choses à faire là-dessus.

Gilles FAURE (garant CNDP de la concertation)

En tout cas, moi juste ce que je voulais dire en tant qu'observateur extérieur, c'est le fait qu'il me semble percevoir le fait que tout le monde est intéressé pour avoir une vision un peu globale sur ces questions de déplacement. Lorsque l'on met un grand projet, on change d'emplacement pour des projets, voire on regroupe des projets, cette question des déplacements, elle est quand même très importante à prendre en compte correctement et avoir une vision pluri-modes, entre les différents modes de déplacement et bien sûr une réflexion sur les incidences que ça a sur les infrastructures correspondantes, qu'elles soient transports en commun ou vélo, voire autre déplacement. Et puis un troisième point qui ne peut pas être négligé, c'est la question des impacts financiers.

Jean VEYRAT (animateur)

Madame Lalanne, vous souhaitiez intervenir sur les questions de plan de déplacement entreprise ? Encore une fois, le mot est peut-être mal choisi.

Séverine LALANNE (Directrice Qualité, Gestion des risques et de la Relation des usagers du Centre hospitalier Tarbes-Lourdes)

Oui, je voulais juste rajouter qu'en fait la prime sur le vélo, on l'a déjà, dans les institutions, donc c'est mis en place partout. Là effectivement, le vélo pour aller jusqu'à Lanne, ça fait peut-être un peu loin, mais comme je disais tout à l'heure, il y a les vélos électriques, mais ça c'est déjà des choses qui sont en place. Et on avait déjà commencé, on va continuer, je pense, à réfléchir sur effectivement du covoiturage inter-établissements, propre aux établissements où les salariés peuvent effectivement se regrouper. Ça c'est des choses déjà qui émergent aussi.

Conclusion

Jean VEYRAT (animateur)

Merci. Monsieur Gabastou pour un mot de conclusion. Et puis on va clôturer cet atelier.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Pour remercier des contributions que nous avons entendues et que nous écoutons avec le plus grand intérêt. Vous l'avez senti, notre réflexion démarre. Elle va s'articuler autour effectivement des contributions également de la communauté d'agglomération. Vous avez vu les échanges que nous avons pu avoir avec le Conseil départemental pour anticiper un certain nombre d'éléments. Tout n'est pas achevé et nous espérons pouvoir, à travers le bilan de la concertation, montrer combien nous avons pris l'écoute à la fois de ce qui nous a été remonté aujourd'hui et comment nous allons pouvoir le travailler et le mettre en œuvre. Je vous ai parlé de plans de déplacement, d'enquêtes et autres. Ce sont des éléments un peu nouveaux que nous n'avons pas encore expérimentés sur le Centre hospitalier de Tarbes. Nous avons pu le faire par ailleurs. Donc tout l'intérêt de cette réflexion collective que nous avons pu mener aujourd'hui. En tout cas, merci à tous les participants et merci effectivement de bien situer cet enjeu des déplacements dans notre scénario de demain.

Jean VEYRAT (animateur)

Merci. Bonne soirée.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Bonne soirée à tous. Au revoir.